

LE MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
EN ACTIONS

SOMMAIRE

AGROALIMENTAIRE 1^{ER} SECTEUR INDUSTRIEL FRANÇAIS P.4

UN MINISTÈRE ENGAGÉ DANS LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE P.6

POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE 2014-2020 UNE PAC RÉFORMÉE, PLUS JUSTE, PLUS FAVORABLE À L'EMPLOI ET À L'ÉLEVAGE P.7

FAIRE DE L'AGRO-ÉCOLOGIE UNE FORCE POUR LA FRANCE P.8

GÉRER DURABLEMENT LA FORÊT POUR UNE FILIÈRE BOIS COMPÉTITIVE P.10

POLITIQUE PUBLIQUE DE L'ALIMENTATION FAIRE DE NOTRE MODÈLE ALIMENTAIRE UNE FORCE POUR L'AVENIR P.12

LA SÉCURITÉ SANITAIRE DU CHAMP À L'ASSIETTE P.14

LA VALORISATION DES PRODUITS P.15

ENSEIGNEMENT AGRICOLE L'AVENIR 100 % NATURE P.16

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AGRONOMIQUE, VÉTÉRINAIRE, DE PAYSAGE P.17

UN MINISTÈRE DE PROXIMITÉ SERVICES AUX USAGERS, DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES P.18

LES AVANCÉES SOCIALES MIEUX PROTÉGER LES AGRICULTEURS P.19



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Réalisé par la délégation
à l'information

et à la communication.
Février 2016.

Photographies ©Thinkstock

sauf p.11 ©Xavier Remongin/Min.agri.fr

Imprimé par la direction de l'information
légale et administrative (DILA).

LES MISSIONS DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES FILIÈRES AGRICOLES, ALIMENTAIRES ET FORESTIÈRES ET DES TERRITOIRES RURAUX



La production et la transformation des produits agricoles

Développement économique,
compétitivité des entreprises,
performance environnementale
et territoriale, protection contre
les risques, organisation économique,
signes de qualité



La gestion durable de la forêt et de ses produits

Gestion multifonctionnelle de la forêt,
compétitivité de la filière, valorisation
du bois, prévention des incendies,
restauration des terrains
en montagne

LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DE L'ALIMENTATION ; LA SANTÉ ANIMALE ET VÉGÉTALE



La politique du cheval, des activités équestres, des courses

Développement économique
de la filière, insertion
dans le territoire,
contrôle des courses



La politique de l'alimentation

Sécurité sanitaire des aliments,
hygiène des conditions de production
et de transformation ; lutte contre
le gaspillage alimentaire, amélioration
de l'offre alimentaire ; promotion
du dispositif sanitaire français

L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE AGRICOLAS

5 missions données par la loi

- La formation (générale,
technique et professionnelle,
initiale et continue)
- Participation à l'animation
et le développement des territoires
- Contribution à l'insertion scolaire,
sociale et professionnelle
- Contribution au développement
agricole, à l'expérimentation
et à l'innovation
- Participation à la coopération
internationale



Le développement et l'animation des territoires ruraux

Orientations du développement
agricole, relations
avec les associations



La protection et la santé des végétaux

Santé des végétaux, surveillance
biologique du territoire (y compris
santé des forêts) ; utilisation
raisonnée des intrants ; ressources
génétiques végétales



Animation et gestion de toutes les formations agricoles

L'enseignement agricole
technique public
L'enseignement agricole privé
L'enseignement supérieur
agricole et vétérinaire



La législation du travail et la protection sociale agricoles



La santé et la protection animale

Élaboration et contrôle
de la réglementation (santé des
animaux terrestres et aquatiques ;
alimentation animale, bien-être
des animaux) ; identification
des animaux et traçabilité ;
pharmacie vétérinaire ; surveillance



Définition et animation de la politique de recherche

AGROALIMENTAIRE 1^{ER} SECTEUR INDUSTRIEL FRANÇAIS



16 220
ENTREPRISES



168,9 MILLIARDS
DE CHIFFRE D'AFFAIRES
en 2013 hors artisanat commercial



57,2 MILLIARDS
À L'EXPORTATION
en 2014



SOLUTION INDUSTRIELLE ALIMENTATION INTELLIGENTE

9 solutions industrielles pour 9 marchés prioritaires :

- 🕒 reconquérir la compétitivité des métiers de la viande ;
- 🕒 ouvrir le marché de l'alimentation fonctionnelle ;
- 🕒 s'imposer dans les emballages du futur ;
- 🕒 prendre le leadership du froid durable ;
- 🕒 garantir la qualité et la sécurité des aliments et des boissons ;
- 🕒 intégrer les outils numériques ;
- 🕒 développer une industrie de référence au niveau mondial dans les ferments et les protéines ;
- 🕒 adopter une démarche structurée pour aller conquérir les marchés mondiaux.



De nouveaux dispositifs pour aider les entreprises à être plus compétitives

- ★ La mesure fiscale de sur-amortissement des investissements productifs.
- ★ Les mesures d'allègement de charges du pacte de responsabilité, notamment le CICE.
- ★ Le crédit d'impôt recherche et le crédit d'impôt innovation (CIR/CII).
- ★ L'intervention du programme d'investissement d'avenir (PIA) au travers de l'action *Projets agricoles et agroalimentaires d'avenir (P3A)* portée par FranceAgrimer et doté de 150 M€.
- ★ De l'appel à projets thématique *Aliments fonctionnels et sur mesure* de BpiFrance et doté de 20 M€.
- ★ Des appels à projets de l'ADEME.

AVEC 9,1 MILLIARDS D'EUROS EN 2014, L'AGROALIMENTAIRE REPRÉSENTE LE 3^E EXCÉDENT COMMERCIAL DE LA FRANCE, DERRIÈRE L'AÉRONAUTIQUE ET L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

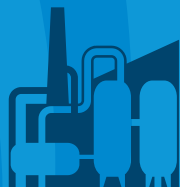




**LES BOISSONS, VINS ET ALCOOLS SONT LES PRODUITS
LES PLUS EXPORTÉS PAR LA FRANCE**



**5,6 % DES EXPORTATIONS MONDIALES DE PRODUITS
AGROALIMENTAIRES SONT FRANÇAISES**



AGROALIMENTAIRE PRODUISONS L'AVENIR

LE CONTRAT DE FILIÈRE

**Le contrat de la filière
alimentaire concerne
plus de 720 000 salariés
et plus de
72 000 établissements**
(industries agroalimentaires,
coopératives et artisans
de l'alimentation).
**Ce plan d'action partagé
entre l'État, les régions
et la filière s'articule
autour de 5 thèmes :**

- ⊗ **l'emploi ;**
- ⊗ **le financement
et l'innovation ;**
- ⊗ **le défi vert ;**
- ⊗ **l'export, la qualité
et la promotion
du modèle alimentaire
français ;**
- ⊗ **les relations au sein
de la filière.**

UN SECTEUR QUI RECRUTE

Les acteurs du secteur de l'agroalimentaire ont augmenté les engagements qu'ils avaient pris dans le contrat de filière en 2013, dans le cadre d'un nouvel accord pour le développement des compétences et de l'emploi dans la filière alimentaire dévoilé en octobre 2015.

NOUVEAUX OBJECTIFS POUR LA PÉRIODE 2014-2016 :

- ⊗ **100 000 RECRUTEMENTS EN CDI
(+10 000), dont 50 % de JEUNES
DE MOINS DE 30 ANS ET 5,5 %
DE PERSONNES DE PLUS DE 50 ANS ;**
- ⊗ **170 000 RECRUTEMENTS DE JEUNES EN
CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION ET
D'APPRENTISSAGE (+20 000).**

En parallèle, la **charte emploi de la filière alimentaire**, renouvelée sur la période 2015-2016 et dotée d'un total de 15 M€, permet, en soutenant des actions de formation, de favoriser le développement de l'emploi, de contribuer à l'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques et de renforcer l'attractivité de la filière.



**434 700
SALARIÉS**

en 2013
hors artisanat
commercial



UN MINISTÈRE ENGAGÉ DANS LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'agriculture et la forêt peuvent contribuer de **20 à 60 %** au potentiel d'atténuation des émissions de GES d'ici 2030.

La préservation des terres agricoles et des prairies permet de réduire de **8 à 10 millions de tonnes de CO₂**.

L'évolution des pratiques en agriculture permet de réduire de **12 à 15 millions de tonnes de CO₂** avec **l'élevage** (couverture des fosses, torchères, méthanisation, alimentation), **la fertilisation** (précision des apports, azote organique), et **le stockage du carbone dans les sols** (couverture des sols, travail du sol simplifié, allongement des rotations).



Pour répondre aux enjeux du climat et de la sécurité alimentaire, l'initiative **4 pour 1000** a été lancée par Stéphane Le Foll durant la COP21 et s'inscrit dans le cadre du plan d'actions Lima-Paris (LPAA) que le ministère a organisé.

L'initiative 4 pour 1000, les sols pour la sécurité alimentaire et le climat :

si on augmente de 0,4% par an la quantité de carbone contenue dans les sols, on stoppe l'augmentation annuelle de CO₂ dans l'atmosphère.

► 4p1000.org

L'ACCORD DE PARIS

✳ **196 « parties »** ont signé l'accord de Paris (195 pays + l'Union européenne).

✳ **Un accord historique** : après la déception de Copenhague en décembre 2009, c'est le premier accord mondial et contraignant sur le climat.

✳ **Un accord universel** : les 196 parties s'engagent à faire face au changement climatique tout en rapprochant les engagements des grands pays émergents de ceux des pays développés.

✳ **Un accord durable** qui s'inscrit dans le temps. Seules les contributions seront mises à jour régulièrement. Les engagements des pays seront renégociés tous les cinq ans, sur la base d'un état des lieux de l'effort agréé.

✳ **Un accord ambitieux** : les parties sont tenues de réviser à la hausse leurs engagements pour se mettre en position de contenir la hausse des températures bien en deçà de 2°C et de s'efforcer de limiter l'élévation des températures à 1,5 °C.

✳ **L'accord de Paris** encourage l'ensemble des pays à réduire leurs émissions, conserver et accroître leurs puits de carbone, y compris dans le domaine de l'agriculture et de la forêt.



POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE 2014-2020

UNE PAC RÉFORMÉE, PLUS JUSTE, PLUS FAVORABLE À L'EMPLOI ET À L'ÉLEVAGE

Priorité :
défendre l'élevage
en mobilisant les leviers
qui permettent le mieux
d'orienter les aides

**1 MILLIARD D'€ PAR AN
RÉORIENTÉ VERS L'ÉLEVAGE
À L'HORIZON 2019**

**S'APPUYER SUR UN BUDGET
PRÉSERVÉ POUR LA FRANCE**

9,1 mds€ par an sur la période
2014/2020 (contre 9,3 mds€
en 2013), soit 64 mds€ pour
les 7 ans à venir pour
les agriculteurs français.

**REVALORISER LE SOUTIEN
À L'AGRICULTURE DES ZONES
DÉFAVORISÉES**

- Revalorisation de l'ICHN (indemnité compensatoire de handicaps naturels) de 15% dès 2014.
- Simplification par l'intégration d'un montant équivalent à la PHAE (prime herbagère agro-environnementale) dans l'ICHN à partir de 2015.
- Éligibilité donnée aux producteurs de lait dans toutes les zones.

Soit une enveloppe supplémentaire de 300 M€ annuels en fin de période, pour atteindre 1,1 md€ par an.

**ENCOURAGER
L'INSTALLATION DES JEUNES**

- 1 % d'aide sur le 1^{er} pilier, soit 75 M€, pour des aides directes aux 10 000 nouveaux installés.
- 25 M€ supplémentaires sur le 2nd pilier pour le dispositif de soutien à l'installation.

**MIEUX SOUTENIR
LES PRODUCTIONS ANIMALES
AVEC LES AIDES COUPLÉES**

Augmentation des « aides couplées » de 10 à 15 % du budget du 1^{er} pilier, en priorité au profit des productions animales :

- maintien du budget pour les aides animales actuelles ;
- mise en place d'une prime à la vache laitière ;
- à quoi s'ajoutent 2 % soit 150 M€ pour développer l'autonomie fourragère des élevages par le soutien à la production de protéines végétales (luzerne, protéagineux...).

Soit 250 M€ supplémentaires au bénéfice de l'élevage.

**FAVORISER LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE DES SYSTÈMES
D'EXPLOITATION**

- Doublement du budget consacré aux mesures agro-environnementales.
- Doublement du budget pour la bio.

**RÉDUIRE LES DISPARITÉS ENTRE
AGRICULTEURS EN QUITTANT
LES RÉFÉRENCES HISTORIQUES**

Convergence progressive des aides pour atteindre 70 % en 2019, avec plafonnement à 30 % des pertes individuelles liées à la convergence.

**METTRE EN PLACE UN PLAN
POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET
L'ADAPTATION DES EXPLOITATIONS**

Ce plan concernera en particulier les bâtiments d'élevage.

- Au moins 200 M€ par an, apportés par l'Europe, l'État et les collectivités qui le souhaitent.
- C'est un doublement de l'enveloppe actuelle.

**SOUTENIR L'ACTIVITÉ ET L'EMPLOI
DANS TOUTES LES EXPLOITATIONS**

- Surdotation des aides sur les 52 premiers hectares.
- Mise en place progressive de 2015 à 2018 jusqu'à une enveloppe de 20 % des aides du 1^{er} pilier.

**AMÉLIORER LES INSTRUMENTS
DE PRÉVENTION ET DE GESTION
DES RISQUES**

Les crédits nécessaires seront pris sur le 1^{er} pilier.

FAIRE DE L'AGRO-ÉCOLOGIE UNE FORCE POUR LA FRANCE

AGRO-ÉCOLOGIE
PRODUISONS
AUTREMENT

LES AGRICULTRICES ET LES AGRICULTEURS
QUI ADOPTENT ET APPLIQUENT LES PRINCIPES
DE L'AGRO-ÉCOLOGIE CONCILIENT **PERFORMANCE**
ÉCONOMIQUE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE.

Les 12 clés de l'agro-écologie :



Former les agriculteurs

L'agro-écologie consiste en la mise au point et la diffusion de nouvelles pratiques agronomiques et d'élevage. Avec le plan d'actions *Enseigner à produire autrement*, l'enseignement agricole se donne les moyens pour préparer les agricultrices et les agriculteurs de demain à produire plus durablement et plus efficacement.



Développer et animer des **projets collectifs**

Il est essentiel de considérer non pas chaque parcelle indépendamment, mais bien l'ensemble de l'exploitation agricole dans une approche globale où les actions se complètent, où les déséquilibres se compensent. L'agro-écologie tire ainsi toute sa force dans le collectif et les projets mis en commun. C'est chose faite avec la création du groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE).



Encourager **ÉCOPHYTO** les **mécanismes** **naturels de lutte** contre les ennemis des cultures

Les produits phytosanitaires (pesticides) permettent de protéger les productions agricoles. Le plan Écophyto vise à réduire leur utilisation. En complément ou en substitution, on peut utiliser des mécanismes naturels. Le biocontrôle permet de gérer les équilibres entre les populations d'agresseurs, plutôt que de les éradiquer.



Conseiller les agriculteurs

L'accompagnement des agriculteurs par les acteurs et réseaux du développement agricole a une importance décisive dans l'évolution de l'agriculture française. Ces acteurs doivent évoluer vers l'agro-écologie pour pouvoir conseiller efficacement les agriculteurs dans leur transition. Pour ce faire, l'outil de diagnostic agro-écologique des exploitations a été mis en place.



Aider la transition

L'agriculture française est encadrée par la réglementation européenne et soutenue par la politique agricole commune (PAC). Un nouveau cadre de la PAC a été décidé au niveau européen en 2015 pour cinq ans. Dans les règles communes, la France a souhaité utiliser les marges de manœuvre possibles pour orienter les différents régimes d'aides en faveur des projets agro-écologiques pour la ferme France.



Encourager l'agriculture biologique

L'agriculture biologique est un mode de production respectueux de l'environnement, qui contribue à la préservation de la qualité de l'eau, au maintien de la fertilité des sols ou encore à la préservation de la biodiversité. Elle s'inscrit pleinement dans le projet agro-écologique pour la France.



Engager et mobiliser les filières et les territoires

Réussir la transition agro-écologique sur les exploitations françaises passe par la mise en place de projets collectifs entre agriculteurs et d'autres membres de leur territoire et le développement de synergies entre agriculteurs. La transition agro-écologique doit être portée au-delà de l'agriculture, par les structures présentes sur le territoire notamment les collectivités territoriales.



Diminuer le recours aux antibiotiques vétérinaires

Les antibiotiques sont aujourd'hui utilisés pour traiter les infections bactériennes, aussi bien en médecine humaine qu'en médecine vétérinaire. Le plan Écoantibio vise à lutter contre leur mauvais usage dans les élevages, afin de réduire le risque d'antibiorésistance.

ÉCOANTIBIO



Sélectionner des semences adaptées

Le choix des plantes cultivées adaptées aux conditions climatiques, aux sols et aux besoins des premières communautés agraires a permis le développement de l'agriculture. Les systèmes agricoles français et la grande variété des plantes cultivées témoignent du souci continu de trouver des espèces et variétés toujours plus finement adaptées aux exigences et contraintes de la production. C'est l'objectif du plan Semences et agriculture durable.



Enrichir les sols

Préserver le carbone des sols, restaurer et améliorer les sols agricoles dégradés sont des enjeux majeurs pour relever le triple défi de la sécurité alimentaire, de l'adaptation des systèmes alimentaires et des populations aux dérèglements climatiques et de l'atténuation des émissions anthropiques. C'est l'enjeu de l'initiative 4 pour 1000.

4 POUR 1000



Encourager l'apiculture

L'apiculture est un maillon essentiel de l'agriculture, puisque un tiers de ce que nous mangeons n'existerait pas si les abeilles disparaissaient. La France a tous les atouts pour être un grand pays apicole, en agissant à la fois sur la santé de ces pollinisateurs hors pair, sur la biodiversité essentielle à leur environnement et sur la structuration de la filière apicole.



Utiliser l'arbre pour améliorer la production

Utiliser au mieux les ressources de la nature sans en abuser, c'est adopter l'agroforesterie en faisant cohabiter sur les terres agricoles des productions habituelles (cultures, élevage) et des arbres. En utilisant tout l'espace et toutes les ressources disponibles, cet ensemble de techniques améliore le rendement des terres agricoles et donc la productivité des exploitations.

GÉRER DURABLEMENT LA FORÊT POUR UNE FILIÈRE BOIS COMPÉTITIVE

31%

du territoire
métropolitain

LA 3^E FORÊT EUROPÉENNE



16 millions
D'HECTARES
EN MÉTROPOLE

8,5 millions
D'HECTARES
EN OUTRE-MER

GESTION DURABLE MATÉRIAU BOIS ÉNERGIE

138 ESPÈCES D'ARBRES Les feuillus, avec trois espèces dominantes (chêne, hêtre, châtaignier) représentent les 2/3 des peuplements

3 TYPES DE PROPRIÉTAIRES L'État, les collectivités locales, les propriétaires privés (majoritaires : 74 % de la couverture forestière)



Le Groupement d'intérêt économique et environnemental forestier facilite les démarches collectives des propriétaires forestiers volontaires



LE FONDS STRATÉGIQUE DE LA FORÊT ET DU BOIS finance les projets d'investissement, de recherche, de développement et d'innovation et qui accompagnera les orientations du futur programme national de la forêt et du bois.

PLAN NATIONAL D'ACTION POUR L'AVENIR DES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION DU BOIS

L'affirmation d'une nouvelle dynamique de filière.



La mobilisation de financements publics et privés pour développer une offre compétitive.



La mobilisation de leviers immédiats et structurants dans une logique cohérente de développement de filière intégrée et de soutien aux entreprises.



S'engager rapidement, dans le cadre du Comité stratégique de filière bois du Conseil national de l'industrie, à des changements structurels dans la filière qui permettraient le développement d'une offre plus compétitive.

LA FILIÈRE FORÊT-BOIS C'EST 60 MILLIARDS D'EUROS DE CHIFFRE D'AFFAIRES ET PLUS DE 440 000 EMPLOIS

POLITIQUE PUBLIQUE DE L'ALIMENTATION

ALIMENTATION
NOTRE MODÈLE
ADEL'AVENIR



4 AXES D' ACTIONS PRIORITAIRES



La justice sociale

- ✓ Permettre l'accès à tous à une alimentation de qualité et en quantité suffisante en facilitant notamment le don alimentaire.
- ✓ Favoriser l'insertion ou la réinsertion par l'alimentation.
- ✓ Améliorer la qualité de l'offre alimentaire pour tous.



L'éducation alimentaire de la jeunesse

- ✓ Éduquer les enfants à une alimentation adaptée et diversifiée.
- ✓ Améliorer durablement les comportements alimentaires des enfants.
- ✓ Recréer le lien avec l'origine des produits consommés tout en redonnant une valeur à l'aliment.
- ✓ Mettre à disposition des équipes éducatives des ressources pédagogiques adaptées.



La lutte contre le gaspillage alimentaire

- ✓ Encourager les dons de denrées des supermarchés aux associations caritatives.
- ✓ Agir pour l'éducation des jeunes à la lutte antigaspi avec des outils pédagogiques adaptés.
- ✓ Mener une campagne de sensibilisation via les réseaux sociaux.
- ✓ Agir pour la lutte contre le gaspillage alimentaire en milieux hospitalier et médico-social.
- ✓ Mobiliser l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire au sein d'un pacte national anti-gaspi.
- ✓ Soutenir les actions et les initiatives locales.



L'ancrage territorial et notamment l'approvisionnement de proximité de la restauration collective

- ✓ Faciliter les projets favorisant l'approvisionnement local et de qualité en restauration collective.
- ✓ Mettre à disposition tous les types de soutiens financiers mobilisables, nationaux et européens selon les étapes de construction des projets liés à l'approvisionnement local.
- ✓ Accompagner le déploiement de projets alimentaires territoriaux.

FAIRE DE NOTRE MODÈLE ALIMENTAIRE UNE FORCE POUR L'AVENIR



Un fruit pour la récré est un programme financé à 76 % par l'Union européenne permettant de distribuer des fruits aux élèves du primaire et du secondaire.

À compter de la rentrée scolaire 2015-2016, le programme évolue pour faciliter

le soutien aux achats de fruits et légumes. Le dispositif a été rendu plus attractif pour les collectivités territoriales comme pour les fournisseurs, avec la mise en place de forfaits pour le financement et des mesures d'accompagnement pédagogique.

PACTE ANTIGASPILLAGE ALIMENTAIRE

Le ministère a élaboré un pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire. Un comité de pilotage national réunissant tous les acteurs de la chaîne alimentaire (syndicats agricoles, industriels, interprofessions, fédérations agricoles et agroalimentaires, distributeurs, restaurateurs) a proposé des mesures concrètes.



LES 6 ACTIONS ANTIGASPI

- 1 Manger c'est bien, jeter ça craint : les citoyens s'engagent à mobiliser autour d'eux en diffusant une campagne web pour réduire le gaspillage alimentaire.
- 2 La grande distribution et les transformateurs s'engagent à vendre au plus juste.
- 3 Les associations s'engagent à amplifier la collecte et la redistribution.
- 4 La restauration collective s'engage par la création de plateformes permettant la mise en relation des producteurs et des acheteurs.
- 5 Les marchés d'intérêts national s'engagent à récupérer les invendus et à les recycler dans le circuit de l'aide alimentaire.
- 6 Les villes s'engagent à faciliter le ramassage des denrées alimentaires.

DEUX OUTILS DESTINÉS À FACILITER LE DON : un support pédagogique listant tous les moyens de donner aux associations et précisant les incitations fiscales correspondantes, et une cartographie en ligne des associations habilitées à recevoir les dons, pour faciliter la mise en contact avec les donateurs.

➔ aidealimentairepna.cartographie.pro

RÉDUCTIONS D'IMPÔTS POUR LES DONS DES PROFESSIONNELS

«Après le lait en 2013 et les œufs en 2014, nous avons œuvré pour que cette possibilité soit désormais offerte pour les fruits, légumes et pommes de terre, afin d'inciter encore d'avantage les agriculteurs à faire don de leurs produits. L'aide aux plus démunis est une indispensable preuve de solidarité alors que chaque année 4 millions de personnes font appel ponctuellement ou régulièrement à l'aide alimentaire.»

Stéphane le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

FACILITER LES DONS ALIMENTAIRES



LA SÉCURITÉ SANITAIRE DU CHAMP À L'ASSIETTE



En France, le système de sécurité sanitaire est l'un des plus performant au monde

4 800 agents de l'État et **14 000** vétérinaires sanitaires habilités sont mobilisés et travaillent avec **30** laboratoires nationaux de référence

À LA PRODUCTION

*chez les agriculteurs,
les pêcheurs,
les éleveurs*

À LA TRANSFORMATION

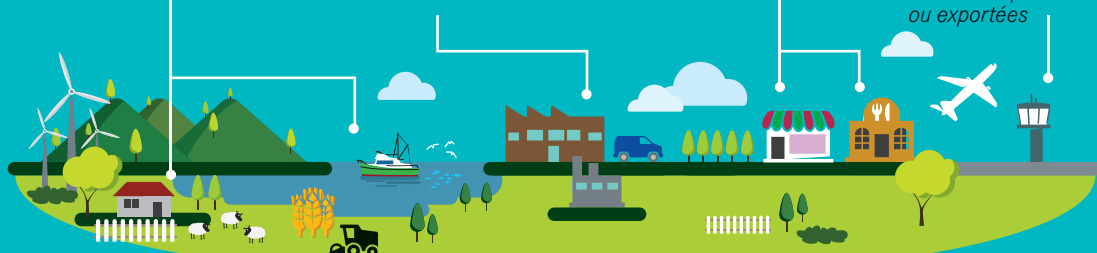
*coopératives,
industries laitières, abattoirs,
industries de produits
à base de viande
ou de la pêche,
aliments
pour animaux*

À LA DISTRIBUTION

*transport, entreposage,
restauration collective
ou commerciale,
commerces*

AUX FRONTIÈRES

*sur les animaux, les végétaux
et les denrées importées
ou exportées*



OÙ S'EFFECTUENT LES CONTRÔLES?

Contrôle des exploitations

Dans les exploitations agricoles, la bonne santé des cultures, l'usage des produits phytosanitaires et le respect de la réglementation.

Dans les élevages, l'identification des animaux, leur alimentation et l'usage des médicaments vétérinaires, le respect du bien-être animal et la lutte contre les maladies animales, avec l'aide des vétérinaires sanitaires.

Contrôle des abattoirs

Des inspections sont réalisées en permanence dans les abattoirs. Son contrôlés : la sécurité sanitaire des aliments et l'hygiène ; la protection et le bien-être des animaux ; la traçabilité ; l'absence de contaminants.

Contrôles des établissements

Des inspections sont réalisées dans les industries alimentaires, restaurants et marchés, sur l'hygiène des denrées, le respect de la chaîne du froid, les procédures de nettoyage et la formation des personnels.

Contrôles aux frontières

Denrées et produits d'origine animale, animaux vivants, végétaux et produits végétaux en provenance d'un pays extérieur à l'Union européenne à leur arrivée dans les ports ou aéroports.

Contrôle documentaire (certificat sanitaire) et visuel (aspect, présence de parasites, température) et le cas échéant analyses de laboratoire. Si les contrôles sont défavorables, les produits sont détruits ou bloqués.

LA VALORISATION DES PRODUITS

LES SIGNES OFFICIELS DE LA QUALITÉ ET DE L'ORIGINE

Une garantie officielle pour les consommateurs

GARANTIE DE LA QUALITÉ SUPÉRIEURE



GARANTIE D'UNE RECETTE TRADITIONNELLE



GARANTIE DE L'ORIGINE



GARANTIE DU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL



Une démarche collective et volontaire de la part des producteurs



Le maintien d'un tissu économique en milieu rural, notamment en montagne



Des conditions de production strictes validées par l'État



Des contrôles réguliers réalisés par des organismes indépendants agréés par l'État

LA HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE



Mise en place depuis février 2012, la certification environnementale est un outil qui participe aux objectifs de double performance écologique et économique du projet agro-écologique pour la France. Elle prend en compte des critères relatifs à la biodiversité, à la stratégie phytosanitaire, à la gestion de l'eau et de la fertilisation.

Le logo HVE a été créé afin que les agriculteurs (dont de nombreux viticulteurs) qui s'engagent dans ce dispositif environnemental puissent valoriser leurs produits de qualité auprès des consommateurs et des négociants. Il peut être apposé sur les produits finis qui contiennent au moins 95% de matières premières issues d'exploitations à haute valeur environnementale.

LE CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE

Depuis 1870, Le Concours général agricole met en valeur les meilleures productions issues de l'agriculture française. C'est le seul concours sous la tutelle du ministère de l'agriculture.

6 000
dégustateurs

25
catégories
de produits
de terroir

3 niveaux de qualité :



ENSEIGNEMENT AGRICOLE

L'AVENIR

100% NATURE



Plus de
 **460 000**
élèves, étudiants,
apprentis & stagiaires
de la formation continue

 **813**
établissements publics
et privés sur tout
le territoire

 **190**
exploitations agricoles
publiques

 **34** ateliers
technologiques

 **18 000**
hectares cultivés

Les missions de l'enseignement technique agricole

- ① Assurer une formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue.
- ② Contribuer à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes, comme à celle des adultes.
- ③ Participer à l'animation et au développement des territoires.
- ④ Contribuer aux activités de développement, d'expérimentation et d'innovation agricoles et agroalimentaires.
- ⑤ Participer aux actions de coopération internationale, notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, d'apprentis, d'étudiants, de stagiaires et d'enseignants.

80%

d'insertion
professionnelle

RÉSULTAT D'UN SYSTÈME ÉDUCATIF
ORIGINAL, AU CŒUR DU VIVANT
ET ANCRÉ DANS LES TERRITOIRES

LE PLAN ENSEIGNER À PRODUIRE AUTREMENT

Les exploitations agricoles et ateliers technologiques des établissements d'enseignement agricole sont un lieu d'innovation technique, mais aussi pédagogique, pour la transmission des savoirs agro-écologiques vers les apprenants et la profession agricole.

DES FORMATIONS DANS DE NOMBREUX SECTEURS



Production agricole,
forestière, aquacole
et des produits
de la mer



Transformation
et commercialisation
de ces productions



Industrie
agroalimentaire,
industries liées
à l'agriculture



Santé et protection
animale et végétale,
hygiène, qualité
et sécurité
de l'alimentation



Aménagement,
développement, gestion et
protection de l'espace rural,
de la forêt, de l'eau, des
milieux naturels et du paysage



Service
aux personnes
et aux territoires

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

AGRONOMIQUE VÉTÉRAIRE DE PAYSAGE

20 établissements
RÉPARTIS SUR
TOUTE LA FRANCE

16 000 étudiants

Un ensemble
de formations
du **bac+3** à **bac+8**



Les missions de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage

- ⑤ Dispenser des formations et contribuer à l'éducation à l'environnement, notamment en participant à la diffusion de l'information scientifique et technique. Promouvoir la diversité des recrutements et contribuer à l'insertion sociale et professionnelle.
- ⑤ Participer à la politique de développement scientifique, en conduisant des actions de recherche, d'innovation et d'ingénierie et en participant à la veille scientifique et technique.
- ⑤ Concourir à la mise en œuvre de la coopération scientifique, technique et pédagogique internationale et contribuer à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi qu'à l'attractivité du territoire national.
- ⑤ Assurer un appui à l'enseignement technique agricole ; notamment par la formation initiale et continue de ses personnels.

La coopération internationale

La coopération internationale est ancrée dans la vie de tous les établissements à travers des programmes d'échanges permettant de réaliser une partie du cursus à l'étranger, des voyages d'études, des stages en entreprises, des projets interdisciplinaires ou encore des actions d'éducation au développement.

- + DE 30 RÉSEAUX GÉOGRAPHIQUES
- + DE 3 000 STAGES À L'ÉTRANGER FINANCÉS PAR LE MINISTÈRE

TAUX NET
D'EMPLOI
PLUS DE
88%



LA
RECHERCHE



98
unités mixtes
de recherche
(UMR)

35
unités mixtes
technologiques
(UMT)

29
réseaux
mixtes
technologiques
(RMT)

32
unités
propres
de recherche

25
instituts
techniques

985
cadres
scientifiques
en unité
de recherche

702
doctorants
dont 400
à l'école
doctorale
ABIES

UN MINISTÈRE DE PROXIMITÉ

SERVICES AUX USAGERS DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES

ÉCRIRE AU MINISTÈRE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

C'est possible depuis novembre 2015, pour effectuer des démarches en ligne, envoyer des documents à l'administration ou poser des questions, avec les mêmes garanties qu'un envoi postal recommandé.

► agriculture.gouv.fr/contactfaq

MESDEMARCHES.AGRICULTURE.GOUV.FR

Toutes les démarches du ministère accessibles en ligne. Le site répond aux questions les plus simples des usagers sur les questions d'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt et de l'enseignement agricole et fournit les documents pour réaliser les procédures entièrement par voie numérique ou par support papier. Pour les professionnels, les particuliers propriétaires d'animaux de compagnie, les parents d'élèves ou les propriétaires forestiers, c'est la garantie d'accéder facilement à une information fiable et de réaliser plus rapidement sa démarche. ► mesdemarches.agriculture.gouv.fr

TELEPAC MOBILE

L'application smartphone développée par le ministère en collaboration avec l'ASP, permet de suivre, sous Android, ses paiements et ses courriers PAC.

► play.google.com/store/apps

INSCRIPTION EN LIGNE DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Système d'information rénové de l'enseignement agricole, Sirena permet aux élèves de s'inscrire en ligne.

► chlorofil.fr/sirena

SÉCURITÉ SANITAIRE DANS LES RESTAURANTS

La mise en transparence des résultats des contrôles officiels dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments pour la restauration commerciale est en voie de généralisation après une phase expérimentale à Paris et à Avignon de juillet à décembre 2015.

► agriculture.gouv.fr/transparence

DIAGNOSTIC DE L'ENGAGEMENT D'UNE EXPLOITATION DANS UNE DÉMARCHE AGRO-ÉCOLOGIQUE

Cet outil de développement agricole a pour objectif d'accompagner les agriculteurs dans leur réflexion sur les performances de leur exploitation, leurs pratiques et leurs démarches, mais aussi d'estimer leur degré d'engagement dans l'agro-écologie. Gratuit et accessible sur internet, l'outil a été créé par le ministère et l'ACTA. ► diagagroeco.org

MOOC

L'enseignement virtuel de l'agro-écologie est désormais ouvert à tous : agriculteurs, chercheurs, étudiants, consommateurs. Gratuit, ce nouveau mode d'apprentissage a été mis en ligne sur la plate-forme FUN (France Université Numérique). Il propose quatre grands chapitres : l'émergence de l'agro-écologie, les différentes approches, les mises en œuvre (agroforesterie ou de l'usage des arbres en agriculture, les cultures associées, l'agriculture de conservation) et une dernière partie consacrée au partage d'expériences.

INTERNET DES DIRECTIONS RÉGIONALES DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

Les sites internet des DRAAF bénéficient d'une nouvelle ergonomie avec un pilotage éditorial et une animation du réseau renforcés. ► agriculture.gouv.fr/reforme-territoriale-la-nouvelle-carte-des-draaf

✓ LES AVANCÉES SOCIALES

MIEUX PROTÉGER LES AGRICULTEURS

AVEC PRÈS
DE 27,5 MILLIARDS
DE PRESTATIONS
VERSÉES POUR
5,6 MILLIONS
DE BÉNÉFICIAIRES,
LA MSA EST LE 2^E
RÉGIME DE PROTECTION
SOCIALE EN FRANCE.
ELLE COUVRE
L'ENSEMBLE DE LA
POPULATION AGRICOLE,
NON SALARIÉS
ET SALARIÉS.

MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

Le guichet unique est renforcé

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2014 renforce le rôle de guichet unique de la MSA en lui confiant la totalité de la gestion de la protection sociale obligatoire de base des branches maladie et accidents du travail. Les personnes couvertes jusque-là par les assureurs privés vont ainsi voir leurs démarches simplifiées. Tout assuré sera géré intégralement par la MSA et bénéficiera d'un interlocuteur unique pour l'ensemble de sa protection sociale obligatoire de base.

Revalorisation des retraites agricoles

La loi du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites met en œuvre un plan de rattrapage en faveur des agriculteurs retraités : la garantie d'une pension minimale de 75 % du SMIC pour une carrière complète. Cette mesure sera mise en œuvre sur trois ans.

LA GARANTIE D'UNE PENSION DE RETRAITE À 75 % DU SMIC POUR UNE CARRIÈRE COMPLÈTE

Pension minimum garantie
aux agriculteurs
En %
du SMIC

73 %
2015

74 %
2016

75 %
2017

70,8 %
2013

238 000 PERSONNES EN BÉNÉFICIENT DEPUIS 2015



Maladies et accidents de la vie

Depuis janvier 2014, les chefs d'exploitation ainsi que leurs collaborateurs et leurs aides familiaux peuvent percevoir des indemnités journalières en cas de maladie ou d'accident de la vie privée. La cotisation forfaitaire de 200 € versée par le chef d'exploitation couvre également, le cas échéant, chacun des autres membres de la famille travaillant sur l'exploitation. L'indemnité servie après un délai de carence de sept jours est d'environ 21 € les 28 premiers jours et de 28 € à compter du 29^e jour.





LA FRANCE REPRÉSENTE **19%**
DE LA PRODUCTION
EUROPÉENNE AGRICOLE
DEVANT L'ALLEMAGNE 15 %
ET L'ITALIE 10 %



40 % DES SOLS
FRANÇAIS SONT DES
ESPACES NATURELS
(FORÊTS, LANDES, ROCHES, ETC.)

LES SOLS BOISÉS
COUVRENT 17 MILLIONS
D'HECTARES, SOIT PRÈS DE
31 % DU TERRITOIRE
MÉTROPOLITAIN



LA FRANCE COMPTE
474 000
EXPLOITATIONS
AGRICOLLES

922 000 PERSONNES
VIVENT ET TRAVAILLENT
DANS LES FERMES
FRANÇAISES



63 % SONT DES
EXPLOITANTS
SOIT **581 000**
23 % DE MOINS
QU'IL Y A 13 ANS

1/4 DES CHEFS
D'EXPLOITATION
OU COEXPLOITANTS
SONT DES FEMMES

LES FEMMES
REPRÉSENTENT
DES ACTIFS **32%**
PERMANENTS
AGRICOLLES

AVEC **9,1 MILLIARDS**
D'EUROS EN 2014
L'AGROALIMENTAIRE
REPRÉSENTE LE 3^E EXCÉDENT
COMMERCIAL DE LA FRANCE
DERRIÈRE L'AÉRONAUTIQUE
ET L'INDUSTRIE
PHARMACEUTIQUE

LA FERME FRANCE

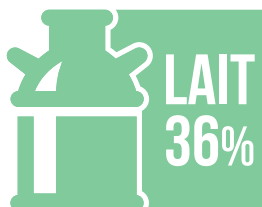
LES GRANDES
CULTURES
(CÉRÉALES, OLÉAGINEUX,
PROTÉAGINEUX, BETTERAVES...)
REPRÉSENTENT UN PEU PLUS DE
40 % DE LA SUPERFICIE
AGRICOLE UTILISÉE

16,5 % SONT DES
CULTURES CÉRÉALIÈRES

53 %
DE LA PRODUCTION
CÉRÉALIÈRE EST FAITE DE **BLÉ**
LA FRANCE EN EST LE 5^E
PRODUCTEUR MONDIAL APRÈS
LA CHINE, L'INDE, LA RUSSIE ET
LES USA

Source : Agreste Graphagri

PRINCIPALES PRODUCTIONS ANIMALES



LA FRANCE
1^{ER} CHEPTEL BOVIN
DE L'UNION EUROPÉENNE



19 MILLIONS
DE TÊTES BOVINES
DONT 3,7M VACHES LAITIÈRES

LES BOISSONS,
VINS ET ALCOOLS
SONT LES PRODUITS LES PLUS
EXPORTÉS PAR LA FRANCE

5,6 % DES
EXPORTATIONS
MONDIALES DE PRODUITS
AGROALIMENTAIRES SONT
FRANÇAISES

POUR LE SUIVI COMPLET DE L'ACTION DU MINISTÈRE

agriculture.gouv.fr

twitter.com/Min_Agriculture

facebook.com/Alimagri

minagri-infographies.tumblr.com

alimentation.gouv.fr

agripicture.fr

minagriculture.tumblr.com